



Que se passe-t-il à Feigères?

Bulletin de juillet 2016 • N° 07

Photo © Beatriz Mayoraz

Tous ensemble

Chers Feigérois, Chères Feigéroises,

Au moment de finaliser votre bulletin, un attentat barbare venait d'être perpétré à Nice le jour de la Fête nationale. Cela ne pouvait qu'appeler nos consciences au même sursaut déjà manifesté dans des circonstances semblables il y a peu.

Nous ne pouvons qu'opposer un refus catégorique à la tentative de déstabilisation de notre système de valeurs et de la banalisation de la terreur qu'entraîne la répétition de ces actes, amplifiée par la mise en boucle des images sur nos écrans. Nice est peut être à 500 km, Paris également, il n'empêche, nous tenons à exprimer notre foi dans l'unité du pays, dans une coexistence des individus qui est le propre de notre laïcité institutionnelle.

La solidarité la plus profonde nous unit à tous ceux qui ont perdu leurs proches, enfants ou adolescents, adultes, Français ou amis étrangers en villégiature sur notre territoire. Elle s'exprime aussi auprès des rescapés qui luttent pour se rétablir ainsi qu'aux héros anonymes ; que nos pensées les plus amicales les accompagnent.

Le Conseil municipal a souhaité terminer cet éditorial avec le texte ci-dessous écrit auparavant.

Monsieur le Maire et l'ensemble des conseillers vous souhaitent un très bel été.

Bonjour l'été !

Nous vous écrivons ces quelques lignes au lendemain d'un week-end mémorable.

Le samedi 9 juillet, marqué par un soleil de plomb, une manifestation toujours très attendue et appréciée de tous, la Fête de Feigères, donnait un air de vacances.

À peine remis de nos émotions festives, un événement national se dessinait le dimanche soir et rassemblait bien plus de personnes devant leur écran de télévision. Malheureusement, un coup de Griezou ne nous a pas permis de nous réjouir comme espéré, c'était le tour de nos amis portugais.

L'effervescence s'atténuant, le temps est venu de profiter de nos familles et de se reposer. Certains Feigérois sont déjà en congés, pour les autres il va falloir encore un peu de patience... Mais chacun aura droit à sa période.

Nous vous donnons rendez-vous en septembre pour de nouvelles informations.

Guy Roguet et le Conseil municipal

Mairie de Feigères

152, chemin des Poses-du-Bois
BP 30612 - 74166 Feigères Cedex

Tél. 04 50 49 24 60 www.feigeres74.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi et jeudi : 8h15-12h / Mardi : 17h-19h
Mercredi : 10h-12h / Vendredi : 15h-17h

**HORAIRES
INCHANGES**

Le conseil municipal

Extrait de la séance du Conseil municipal du 30 juin 2016

Commande publique

1. Entretien des locaux : Monsieur le Maire est autorisé à attribuer le marché pour l'entretien des locaux municipaux dont le montant estimatif maximum est de 20 000 €.

2. Approbation des conventions de partenariats avec les intervenants des Temps d'activités périscolaires (TAP) : comme chaque année, la Commune doit établir des conventions avec les intervenants des TAP afin de fixer les modalités du partenariat. Plusieurs intervenants de l'an passé sont reconduits, des nouveaux arrivent également. Le Maire et l'adjoint chargé des Affaires scolaires se voient autoriser à signer les conventions.

Finances

1. Approbation du plan de financement proposé par le SYANE74 pour les travaux relatifs aux travaux sur les réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunication Chez Jolliet :

Le Conseil approuve le plan de financement et sa répartition financière :

- d'un montant global estimé à 593 204,00 €
- avec une participation financière communale s'élevant à 365 049,00 €
- et des frais généraux s'élevant à 17 796,00 €.

Il s'engage également à verser au SYANE 74 une partie des frais connexes d'un montant de 14 237,00 €.

2. Attribution d'une indemnité au comptable public : les comptables du Trésor peuvent fournir une aide technique aux collectivités territoriales ; ils interviennent alors, à titre personnel, en dehors de leurs attributions de fonctionnaire de l'État et l'indemnité constitue la contrepartie de ce travail. Le Conseil autorise le versement d'une indemnité de 555,90 € déterminée à partir de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement.

Ressources humaines

1. Création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe : il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la mise en place des rythmes scolaires et de la pérennisation du dispositif, de l'augmentation constante des effectifs dans les services périscolaires et de la nécessité d'une coordination de la périscolaire, il convient de renforcer les effectifs du service. Un emploi d'agent polyvalent scolaire et périscolaire, coordonnateur des services périscolaires à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 23,85/35^{ème} est créé. S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire.

2. Recrutement d'un agent contractuel polyvalent affecté à la périscolaire et à la gestion des locations de salle : considérant les effectifs croissants à la cantine, le Conseil autorise le recrutement d'un agent contractuel pour la surveillance des enfants de primaire et la mise en propreté des locaux après le service, l'animation des TAP et la gestion des locations de salles. Le temps de travail annualisé s'élève à 15,90/35^{ème}.

Patrimoine

Modification du règlement de la salle du Chatelard : le Conseil décide de créer un tarif unique aux usagers habitants de Feigères de 80 € et d'autoriser l'utilisation de cette salle aux habitants extérieurs à la commune pour un montant de 100 €.

Environnement

Approbation de la Charte de la nature en ville : la préservation de la biodiversité est un enjeu fort ; la diversité des êtres vivants est un signe de bonne santé de l'environnement, une garantie de la qualité du cadre de vie et de la santé humaine. La Charte de la nature en ville de la Communauté de communes du Genevois vise à améliorer la biodiversité dans la gestion des espaces publics communaux en développant une nouvelle approche de l'aménagement et de la gestion de ces espaces. En approuvant le niveau 1 de la Charte, le Conseil s'engage à faire évoluer progressivement les pratiques des espaces publics de la collectivité, s'engage à ce que la collectivité respecte les conditions du niveau 1, notamment le fauchage raisonné, la formation des agents, supprimer les pesticides sur certaines zones, planter des espèces végétales locales, etc.

Partenariat avec l'association les Sentiers de Neydens pour l'entretien des sentiers de la commune

Une nouvelle association a vu le jour à Neydens : Sentiers de Neydens. Son but est de créer, baliser, mettre en valeur et entretenir les chemements pédestres ou VTT sur la commune de Neydens ainsi que sur les communes limitrophes. Pour ce faire, l'association propose de créer un partenariat avec la commune de Feigères. De cette façon, des itinéraires variés pourront être proposés à la population, les paysages seront mis en valeur. Le Conseil approuve ce partenariat.

Urbanisme

1. Permis de construire

- IMMOBILIÈRE SAVOIE LÉMAN : Bois de la Dame, construction de 33 logements
- DUPONT J.-FRANÇOIS : route de Chez Jolliet, construction d'un entrepôt
- BOCQUET Jean-Claude : route de Chez Jolliet, construction d'un abri non fermé et d'un abri pour animaux.

2. Transfert de permis

- ZIMMERMANN Nicolas : allée des Sorbiers, transfert de Nid Boukdir à Zimmermann N.

3. Déclarations préalables

- LES AFFOUAGISTES DE MALCHAMP : chemin de la Fruitière, construction d'un abri
- TRIHLE Philippe : chemin de Bel-Air, construction d'une piscine.

Vos élus vous informent

REMISE DES DICTIONNAIRES AU CM2

Les élèves de CM2 accompagnés de Mégane Chapelet, leur maîtresse, ont été accueillis en mairie par le maire et les membres de la commission Scolaire. Après une visite guidée de la mairie où ils ont pu voir les différents bureaux ainsi que les archives, une belle surprise les attendait en salle consulaire : **17 dictionnaires personnalisés leur ont été remis pour marquer leur départ de l'école de Feigères vers la sixième** et tous ont été pris en photo avec la Marianne. Une collation a clôturé la cérémonie et les élus ont souhaité une bonne continuation à l'ensemble des élèves.



RANDO VUACHE POUR LE COURS ÉLÉMENTAIRE

Le mardi 7 juin, sous un beau soleil, les quatre classes du cours élémentaire de l'école de Feigères se sont jointes à de nombreuses autres classes pour participer à Rando Vuache. Cette rencontre a été organisée dans le cadre de l'Usep (Union sportive des écoles primaires). M^{me} Shultz, directrice de l'école de Chevrier, en est la principale organisatrice. Les élèves sont partis par groupes de Murcier (Savigny) et Jurens (Dingy-en-Vuache) pour randonner ensemble jusqu'au mont de Vigny (à Jonzier-Épagny). Ils se sont ensuite tous retrouvés pour un pique-nique et de nombreuses activités encadrées par des animateurs et des professionnels sur les thèmes de la nature, l'environnement, les métiers du Vuache, le bien-être. Les élèves avaient tous appris une même chorégraphie et un chant qu'ils ont pu présenter ensemble. Ce fut une belle journée de partage !

LE COMITÉ DES FÊTES

Ce samedi 9 juillet, Fête de Feigères, édition n° 8! La veille les membres du Comité des fêtes avaient installé le podium, les barrières et les tables devant la salle polyvalente pour vous accueillir. Le jour J, avec une cinquantaine de bénévoles, les enfants entamaient la fête en participant aux divers jeux d'adresse, comme le tir à la corde ou le parcours du combattant, parallèlement au concours de pétanque.

Dans la soirée, quelque 240 repas étaient servis ainsi que la restauration rapide, avant que les musiciens, dont notre groupe local les Grolles, ainsi que trois autres groupes n'égaient la nuit !

À 22h45, le feu d'artifice illuminait le ciel de notre commune, puis les nombreuses personnes venues à cette soirée ont pu danser jusqu'au petit matin !

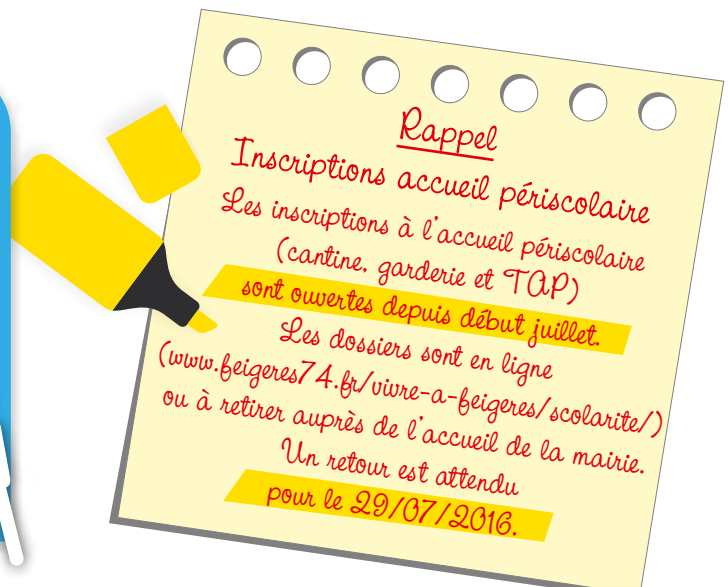


LISTE DES ASSISTANTS MATERNELS AGRÉÉS

Dorénavant, un fichier unique comporte toutes les communes de la circonscription du Genevois. Pour renseigner au mieux les parents, ils auront ainsi la possibilité de trouver tout assistant maternel au-delà du périmètre de Feigères.

Le fichier est disponible en cliquant sur le lien suivant :

www.feigeres74.fr/vivre-a-feigeres/petite-enfance/



Rappel

Inscriptions accueil périscolaire
Les inscriptions à l'accueil périscolaire
(cantine, garderie et TAP)

sont ouvertes depuis début juillet.

Les dossiers sont en ligne
(www.feigeres74.fr/vivre-a-feigeres/scolarite/)
ou à retirer auprès de l'accueil de la mairie.

Un retour est attendu

pour le 29/07/2016.

Vos élus vous informent (suite)

L'ESPACE DE JEUX

L'espace jeux fut construit et aménagé en 1998 pour le plaisir des enfants et de leur famille pour un budget de 24 464 francs. Été comme hiver, ces jeux sont accessibles tous les jours et par tout le monde : les enfants du scolaire mais aussi du périscolaire, des gens extérieurs et aussi des services, comme les pompiers, la gendarmerie de Saint-Julien, etc.

Pour que cela reste un plaisir pour tous, **nous avons décidé de le rénover pour une somme de 16 632 €**, afin qu'il reste accessible très longtemps et qu'on puisse encore en profiter. En dix-huit ans, le sol n'avait jamais été refait. L'espace de jeux a été agrandi avec une nouvelle structure de grimpe adaptée aux enfants de plus de 6 ans.



Fermeture estivale
**DU RESTAURANT
L'INSTANT PRÉSENT**
du 14/08/2016
au 29/08/2016

Agenda & associations

AUX FILS D'OR ET D'ARGENT vous informe de la **reprise des cours lundi 12 septembre à 20h, en salle Nicole-Valléian.**

Travaux de tous les fils : couture, tricot, crochet, travaux manuels pour décoration, etc. N'hésitez pas à rejoindre ce groupe en vous inscrivant auprès de M^{me} Porte au ☎ 04 50 49 00 50.



LE TENNIS CLUB DE FEIGÈRES

Organise les deuxièmes Rencontres amicales 2016 le samedi 10 septembre. Ces rencontres sont ouvertes à tous. Balles, raquettes et apéro à votre disposition. Rendez-vous sur les deux courts de tennis de Feigères dès 9h. Vos gâteaux et salades sont les bienvenus pour accompagner le barbecue.

VIDE-GRENIERS DU SOU DES ÉCOLES

La 11^{ème} édition du vide-greniers de Feigères, organisée par le Sou des écoles, prendra ses quartiers comme chaque année **au centre du village le dimanche 25 septembre.** Venez nombreux pour vendre, acheter ou déambuler parmi les commerçants d'un jour !

Pour réserver un emplacement, il faut remplir un bulletin d'inscription. Comment l'obtenir ? Il y a trois solutions : le retirer en mairie aux heures ouvrables, le demander par mail (soudesecoles.feigeres@gmail.com) dès à présent ou le télécharger sur www.facebook.com/soufeigeres puis l'imprimer. Il est à retourner avec le règlement à l'adresse du Sou indiquée dessus, ou à déposer dans la boîte aux lettres à côté de l'ascenseur de la bibliothèque. Tarif 3 € le mètre linéaire, minimum 3 mètres. Délai d'inscription : le 18 septembre, dans la limite des places disponibles. À partir de cette année, nous ne communiquerons plus que par mail : soudesecoles.feigeres@gmail.com.

Nous respecterons, comme chaque année et dans la mesure du possible, les souhaits particuliers. Nous placerons en priorité les exposants habitants route de Présilly au plus près de leur domicile.

À très vite et n'oubliez pas que tout est bon à vendre !

Excellent été à toutes et tous.

L'équipe du Sou des écoles



FAMILLES RURALES : RENTRÉE DE SEPTEMBRE

- **Théâtre** : à partir de 12 ans, salle polyvalente, de 17h45 à 19h15. Inscriptions et reprise des cours mercredi 14 septembre.
- **Karaté** : salle polyvalente, les mardis et jeudis de 19h à 20h30. Inscriptions mardi 6 septembre et reprise des cours jeudi 8 septembre.
- **Marche nordique** : RDV parking de la mairie, le lundi de 18h30 à 19h30 et le samedi de 9h30 à 11h. Reprise des cours samedi 3 septembre à 9h pour les débutants. Nouveauté dès le mercredi 7 septembre : 6 séances de découverte et initiation à la marche nordique (bâtons fournis) le mercredi de 9h à 10h30.
- **Pétanque** : tous les vendredis de 17h à 19h.
- Réservez votre dimanche 18 septembre : **jeux de piste familial à Feigères !**

Contact : famillesrurales.feigeres@gmail.com



Directeur de la publication :

Guy Roguet

Rédacteur en chef :

Laurent Vanderschaeghe

Villi® - www.imprimerie-villiere.com

T. +33 450 04 46 86

F-74160 Beaumont

Ne pas jeter sur la voie publique